

PROCES VERBAL
ST-OUEN-DES-ALLEUX

Séance du conseil municipal du mercredi 11 mars 2015

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre d'absents : 1

Nombre de votants : 15

L'an deux mil quinze, le **mercredi onze mars à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme REPESSE Michèle, M. QUILLIOT Jean-Louis, M. BLANDIN Anthony, M. ROPERT Yves, Mme BOURION Juliette, M. TURBEL Éric, Mme PERRIER Stéphanie, Mme LE ROY Delphine, M. GESLIN Damien, M. GIROUARD Mickaël, Mme JUHEL Colette
Absents	Mme LESAGE Annie ayant donné pouvoir à Mme LE ROY Delphine
Secrétaire	M. GIROUARD Mickaël
Convocation	6 mars 2015

🔗 Approbation des délibérations de la séance du 28/01/2015

M. le Maire demande à l'assemblée l'approbation des délibérations de la séance du 28/01/2015

Le Conseil procède au vote sur l'approbation des délibérations 28/01/2014

Le Conseil approuve à l'unanimité les délibérations du 28/01/2014

🔗 Tournage de « Happy » par l'Opus de St-Ouen, le groupe vocal de St-Ouen des Alleux

Mme TREHOT présente au Conseil municipal le planning du tournage en intérieur et en extérieur sur la commune (21 et 28 mars)

Vous trouverez ci-joint un fichier renfermant toutes les informations relatives à cet événement.

🔗 Animations organisées dans le cadre de l'exposition sur les travaux de l'inventaire du patrimoine

M. Emmanuel GILLOUARD, de la Société d'Histoire de Saint-Ouen-des-Alleux, présente au Conseil le programme de l'événement du 29, 30 et 31 mai 2015 : « *Le bourg de Saint-Ouen-des-Alleux en 1936 : commerçants et artisans* ».

Ce dernier a lieu place de l'église (expo et départ de la randonnée).

Vous trouverez ci-joint un fichier renfermant toutes les informations relatives à cet événement.

2015-03-11- BUDGET – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Mme Laurence GOBÉ, 1^{er} Adjoint, prend la présidence.

L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2014

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme Colette JUHEL et M. Yves ROPERT)

Le Conseil municipal arrête à la majorité, les comptes 2014 du budget principal :

INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées :	410 591,33 €
Recettes réalisées :	467 140,74 €

	56 549,41 €
Report 2013	- 295 006,62 €

Résultat :	- 238 457,21 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées :	1 000 192,63 €
Recettes réalisées :	1 144 185,72 €

	143 993,09 €
Report 2013 :	442 767,53 €
Excédent capitalisé	295 000,00 €

Résultat:	291 760,62 €

Résultat global : 53 303,41 €

2015-03-12 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose le compte de gestion établi par le Percepteur de Fougères à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le compte de gestion 2014 du budget la Commune.

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme Colette JUHEL et M. Yves ROPERT)

2015-03-13- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Mme Laurence GOBÉ, 1^{er} Adjoint, prend la présidence.

L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2014

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme Colette JUHEL et M. Yves ROPERT)

Le Conseil municipal arrête à la majorité, les comptes 2014 du budget assainissement:

INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées :	53 443,31 €
Recettes réalisées :	72 951,42 €

	19 508,11 €
Report 2013	1 613,58 €

Résultat :	21 121,69 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées :	24 473,57 €
Recettes réalisées :	30 216,01 €

	5 742,44 €
Report 2013 :	22 216,48€
Excédent capitalisé :	8 976,42 €

Résultat:	18 982,50 €

Résultat global : 40 104,19 €

2015-03-14- COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2014 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose le compte de gestion établi par le Percepteur de Fougères à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le compte de gestion 2014 du budget Assainissement.

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : (Mme Colette JUHEL et M. Yves ROPERT)

2015-03-15- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET DE LA MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Mme Laurence GOBÉ, 1^{er} Adjoint, prend la présidence.

L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2014

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme Colette JUHEL et M. Yves ROPERT)

Le Conseil municipal arrête à la majorité, les comptes 2014 du budget de la maison médicale:

INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées : 22 279,85 €

Recettes réalisées : 22 274,05 €

- 5,80 €

Report 2013 - 379,53 €

Résultat : - 385,33 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées : 23 247,58 €

Recettes réalisées : 24 910,98 €

1 663,40 €

Report 2013 : **9 743,03 €**

Excédent capitalisé : - 9 743,03 €

Résultat: 1 663,40 €

Résultat global : 1 278,07 €

2015-03-16 - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2014 – BUDGET DE LA MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire expose le compte de gestion établi par le Percepteur de Fougères à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le compte de gestion 2014 du budget de la Maison médicale.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme Colette JUHEL et M. Yves ROPERT)

2015-03-17- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA PUCAIS

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Mme Laurence GOBÉ, 1^{er} Adjoint, prend la présidence.

L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2014

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme Colette JUHEL et M. Yves ROPERT)

Le Conseil municipal arrête à la majorité, les comptes 2014 du lotissement de la Puçais:

INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées :	49 296,72 €
Recettes réalisées :	49 153,44 €

	- 143,28 €
Report 2013	- 49 153,44 €

Résultat :	- 49 296,72 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées :	56 386,96 €
Recettes réalisées :	141 503,89 €

	85 116,93 €
Report 2013 :	- 62 441,48 €

Résultat:	22 675,45 €

Résultat global : - 26 661,27 €

2015-03-18 - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2014 – BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA PUCAIS

Monsieur le Maire expose le compte de gestion établi par le Percepteur de Fougères à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le compte de gestion 2014 du budget du Lotissement de la Puçais.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme Colette JUHEL et M. Yves ROPERT)

2015-03-19 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Mme Laurence GOBÉ, 1^{er} Adjoint, prend la présidence.

L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2014

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. Yves ROPERT)

Le Conseil municipal arrête à la majorité, les comptes 2014 du budget de la boulangerie :

INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées :	3 001,62 €
Recettes réalisées :	3 129,15 €

	127,53 €
Report 2013	- 5 409,12 €

Résultat :	- 5 281,59 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées :	7 911,03 €
Recettes réalisées :	10 569,98 €

	2 658,95 €
Report 2013 :	5 268,59 €
Excédent capitalisé :	3 129,15 €

Résultat:	4 798,39 €

Résultat global : - 483,20 €

2015-03-20 - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2014 – BUDGET DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire expose le compte de gestion établi par le Percepteur de Fougères à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le compte de gestion 2014 du budget de la Boulangerie.

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 1 (M. Yves ROPERT)

2015-03-21 – BUDGET – BUDGET PRIMITIF 2015 – COMMUNE

M. le Maire invite M. LAMER, Trésorier Principal de Fougères à présenter le budget primitif 2015 proposé par la Commission communale des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 13

Contre : 1 (M. Yves ROPERT)

Abstention : 1 (Mme Colette JUHEL)

VOTE à la majorité le budget primitif 2015 de la commune équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 254 852,62 €

Recettes : 1 254 852,62 €

Section d'investissement

Dépenses : 677 884,39 €

Recettes : 677 884,39 €

VOTE à la majorité la souscription d'un emprunt de financement des travaux d'investissement de 100 000 €, à inscrire en Section d'Investissement au Compte 1641

Pour : 13

Contre : 1 (M. Yves ROPERT)

Abstention : 1 (Mme Colette JUHEL)

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de 291760,62 €,

DÉCIDE d'affecter majoritairement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »..... 95 000,00 €

R002 « Résultat de fonctionnement reporté »..... 196 760,62 €

2015-03-22 - BUDGET – BUDGET PRIMITIF 2015 – ASSAINISSEMENT

M. le Maire invite M. LAMER, Trésorier Principal de Fougères à présenter le budget primitif 2015 proposé par la Commission communale des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 13

Contre : 1 (M. Yves ROPERT)

Abstention : 1 (Mme Colette JUHEL)

VOTE à la majorité le budget primitif 2015 de l'assainissement équilibré en recettes et en dépenses à la somme de

Section de fonctionnement

Dépenses : 35 751,00 €

Recettes : 35 751,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 98 395,19 €

Recettes : 98 395,19 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de 18 982,50 €,

DÉCIDE d'affecter majoritairement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »..... 18 982,50 €

R002 « Résultat de fonctionnement reporté »..... 0,00 €

2015-03-23 – BUDGET –BUDGET PRIMITIF 2015 –MAISON MEDICALE

M. le Maire invite M. LAMER, Trésorier Principal de Fougères à présenter le budget primitif 2015 proposé par la Commission communale des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 13

Contre : 1 (M. Yves ROPERT)

Abstention : 1 (Mme Colette JUHEL)

VOTE à la majorité le budget primitif 2015 de la maison médicale équilibré en recettes et en dépenses à la somme de

Section de fonctionnement

Dépenses : 36 380,00 €

Recettes : 36 380,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 483 068,33 €

Recettes : 483 068,33 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de 1 663,40 €,

DÉCIDE d'affecter majoritairement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »..... 1 663,40 €

R002 « Résultat de fonctionnement reporté »..... 0,00 €

2015-03-24- BUDGET – BUDGET PRIMITIF 2015 – BOULANGERIE

M. le Maire invite M. LAMER, Trésorier Principal de Fougères à présenter le budget primitif 2015 proposé par la Commission communale des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 13

Contre : 1 (M. Yves ROPERT)

Abstention : 1 (Mme Colette JUHEL)

VOTE à la majorité le budget primitif 2015 de la boulangerie équilibré en recettes et en dépenses à la somme de

Section de fonctionnement

Dépenses : 14 086,59 €

Recettes : 14 086,59 €

Section d'investissement

Dépenses : 8 424,59 €

Recettes : 8 424,59 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de 4 798,39 €,

DÉCIDE d'affecter majoritairement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».....	3 143,00 €
R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».....	1 655,39 €

2015-03-25- BUDGET – BUDGET PRIMITIF 2015 – LOTISSEMENT LA PUCAIS

M. le Maire invite M. LAMER, Trésorier Principal de Fougères à présenter le budget primitif 2015 proposé par la Commission communale des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 13

Contre : 1 (M. Yves ROPERT)

Abstention : 1 (Mme Colette JUHEL)

VOTE à la majorité le budget primitif 2015 du Lotissement de La Puçais équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement

Dépenses : 99 882,62 €

Recettes : 99 882,62 €

Section d'investissement

Dépenses : 99 163,89 €

Recettes : 99 163,89 €

Analyse financière 2015 de la Commune par M. LAMER, Trésorier principal de Fougères

Monsieur le Maire invite Monsieur LAMER à présenter son analyse financière et les équilibres budgétaires de la commune pour l'année 2015.

M. LAMER présente son analyse et les ratios de la commune dans différents tableaux (**Vous trouvez, en pièce jointe, l'analyse complète de M. LAMER**).

Il loue l'effort de désendettement de la commune et invite le Conseil à le poursuivre.

Il explique que le but de l'année 2015 est de reconstituer une plus grande Capacité d'Autofinancement Nette afin d'accroître la capacité d'investissement de la commune.

Il note également que les difficultés de trésorerie du début de l'année peuvent être gommées par l'augmentation du fonds de roulement.

Il soutient à cet effet le vote du Conseil pour la souscription d'un emprunt de consolidation de 100 000 € sur le Budget primitif 2015 – Commune.

2015-03-26 – FINANCES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Monsieur le Maire présente l'état N° 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015.

Il rappelle les taux d'imposition de 2014, à savoir :

Taxe d'habitation :	22,32 %
Taxe foncière (bâti) :	36,25 %
Taxe foncière (non bâti) :	77,39 %

Il informe que les taux d'impositions communaux sont élevés et compensent les bases d'impositions inférieures aux moyennes départementales, régionales et nationales.

Il propose cependant de rééquilibrer les taux d'imposition entre la Taxe d'habitation et la Taxe foncière (bâti). L'objectif étant d'atténuer l'effet repoussoir lié au taux élevé de la Taxe foncière (bâti), de renforcer l'attractivité de la commune et d'encourager l'installation de nouveaux résidents. Il précise également que cette modification n'a pas d'incident sur le produit fiscal.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal décide :

d'adopter les nouveaux taux d'imposition pour 2015 :

Taxe d'habitation :	24.9 %
Taxe foncière (bâti) :	31.9 %
Taxe foncière (non bâti) :	77,39 %

d'inscrire ce produit au compte 7311 du Budget primitif 2015.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1 (M. Yves ROPERT)

2015-03-27 – FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS 2015

Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif des demandes de subvention pour l'exercice 2015.

Il informe les membres du montant des subventions versées en 2014, uniquement aux associations communales, et précise :

- que l'association dont le siège est partagé entre deux communes bénéficiait d'une subvention par adhérent divisé par deux,
- que le montant des subventions était soit un forfait et/ou un montant calculé au nombre d'adhérents (sans les encadrants et/ou dirigeants).
- que la commune a accordé à l'ADMR de St Aubin du Cormier une subvention de 1332 € à hauteur d'1€ par habitant.
- que le crédit inscrit au budget 2015 pour les subventions est de 12 000 € (compte 6574),
- que la réserve est de 500 € pour trois nouvelles associations

M. le Maire fait part d'une demande de subvention de la *JSP Amicale des Pompiers* pour l'organisation des journées de cohésion à la base de loisirs de Mézières ainsi que pour l'achat de tenues de sport et sacs de transports.

Mme Delphine LEROY a fait savoir qu'elle s'oppose à l'attribution des subventions à certaines associations dotées d'une bonne santé financière. Elle trouve injuste d'accorder les mêmes subventions aux associations riches et à celles ne disposant que de faibles ressources.

Après en avoir délibéré, à la majorité, de Conseil municipal décide :

- de verser une subvention par adhérent divisée par deux aux associations dont le siège est partagé entre deux communes (comme pour USSMSO Football St Ouen/St Marc et Gym Relax Mézières/St Ouen),
- que le montant des subventions est soit un forfait et/ou un montant calculé au nombre d'adhérents (sans les encadrants et/ou dirigeants),
- d'accorder subvention à l'ADMR de St Aubin du Cormier, à hauteur d'1 € par habitant, soit 1 332 €.
- d'accorder une subvention forfaitaire de 280 € pour la JSP Amicale des Pompiers
- d'octroyer les subventions suivantes pour 2015

cf. Tableau joint

Pour : 13

Contre : 1 (Mme Delphine LEROY)

Abstention : 1 (Mme Colette JUHEL)

2015-03-28 - FINANCES – VOTE DE LA TAXE DE RACCORDEMENT 2015

Monsieur le Maire présente un tableau comparatif de la taxe de raccordement à Saint-Ouen-des-Alleux, Saint-Aubin-du-Cormier et Mézières-sur-Couesnon :

Saint-Ouen-des-Alleux	Saint-Aubin-du-Cormier	Mézières-sur-Couesnon
800 €	1500 €	2000 €

Il propose au Conseil de porter la taxe de raccordement à 1000 € afin d'augmenter les recettes de la commune. Il précise également que le taux proposé reste largement inférieur à celui des communes voisines.

Après en avoir délibéré, à la majorité, de Conseil municipal décide :

- **d'augmenter la taxe de de raccordement à 1000 €**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme Colette JUHEL et M. Yves ROPERT)

2015-03-29 – TRAVAUX – SOUSCRIPTION D'EMPRUNT POUR L'AMENAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS A LOYER MODERE AU DESSUS DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°9 du 12 novembre 2014 où le Conseil a validé le projet définitif du transfert de la médiathèque et décidé de réhabiliter deux logements locatifs neufs au-dessus de la bibliothèque.

Il explique que pour procéder aux travaux, il y aurait lieu de contracter un emprunt de 70 000 Euros.

Il expose une simulation de prêt pour le financement de ces travaux. Les échéances relativement basses ainsi que la taxe foncière seraient amorties par les loyers.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres, le conseil municipal :

- **décide de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille-Et-Vilaine, un prêt d'un montant de 70 000 Euros, à Taux fixe de 2.10 %, pour une durée de 15 ans, à Capital constant, périodicité trimestrielle, remboursement anticipé possible à chaque échéance contre paiement d'une indemnité sur le capital remboursé par anticipation.**
- **autorise Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.**

Pour : 13 voix

Contre : 1 voix, Mme Colette JUHEL

Abstentions : 1 voix, M. Yves ROPERT

2015-03-30 – MARCHES PUBLICS – EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE (CHOIX DU BUREAU D'ETUDES)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 16 décembre 2014 (sur e-mégalis et le 19 décembre 2014 dans le journal Ouest-France), afin de confier une mission de maîtrise d'œuvre relative au projet d'extension de la Maison médicale sur le lotissement commercial de la Puçais.

Il précise que le programme prévoit plus particulièrement la réalisation de travaux de construction et d'extension d'environ 217 m², sur le lot 7 du lotissement commercial de la Puçais, comprenant 5 bureaux médicaux, archive, studette, salles d'attente et circulation.

La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 23 janvier 2015 à 17h30.

Sur les dix-sept bureaux d'études ayant retiré le dossier de consultation, onze cabinets ont remis une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 février pour procéder à l'ouverture des plis et le 25 février pour procéder à l'analyse des offres.

Deux élus ont, par ailleurs, procédé à une deuxième analyse d'offres le mardi 3 mars.

Au vu de ses éléments, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du cabinet « MAGMA architecture », sis à Saint-Grégoire (35), pour un montant de 24150 € HT et de souscrire l'option OPC pour un montant de 2700 € HT.

Le montant total de l'opération s'élèverait ainsi à 26850 € H.T., soit 32 220 € T.T.C.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **de retenir l'offre du cabinet « MAGMA architecture », sis à Saint-Grégoire (35), pour un montant de 24150 € HT et de souscrire l'option OPC pour un montant de 2700 € HT. Le montant total de l'opération s'élèverait ainsi à 26850 € H.T., soit 32 220 € T.T.C.**
- **autorise Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.**

☞ Service civique – Quentin CASIER

La Commission du personnel du 25 février a proposé à M. Quentin CASIER d'effectuer un audit au sein des services municipaux afin de mieux préparer son projet et préciser son planning en accord avec son tuteur.

L'intéressé ne s'est pas rendu au rendez-vous fixé à la bibliothèque le 4 mars 2015.

Il a effectué un passage aux ateliers techniques.

Au vu de ses éléments, des élus se sont interrogés quant au sérieux et à la motivation du candidat.

Après avoir débattu la question, le Conseil propose à M. CASIER un entretien avec les élus et la poursuite assidue de l'audit des services municipaux.

M. Anthony Blandin, délégué du personnel, se charge de rétablir le planning et le suivi de l'intéressé.

Le Conseil rend une décision définitive concernant cette question le 8 avril 2015.

☞ Voirie - Fossé de remembrement

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la question qui lui a été adressée quant à la responsabilité du débroussaillage des fossés de remembrement sur la commune.

Il explique que la commune n'assume plus cette charge depuis 1980 et que c'est aux propriétaires et riverains et non à la commune de s'en charger.

Dès lors, le Conseil municipal décide de maintenir le *statu quo* en vigueur.

↳ **Abri-jeunes. Intervention de M. Eric TURBEL**

M. Eric TURBEL, délégué à la voirie, fait part au Conseil de la demande des jeunes pour l'installation d'un abri et présente des modèles d'abris pouvant correspondre à ce projet.

Cette initiative doit permettre d'offrir un espace d'attente protégé de la pluie et est laissée à délibérer au Conseil municipal des jeunes.

Diverses infos

↳ **Marchés Publics – Rénovation du Centre Bourg – Audition initiale des candidats le 17 mars / DECLAE AU 24 mars**

Monsieur le Maire rappelle que la Commission du 25 février a conclu, à la suite de l'analyse des offres, en l'audition des trois candidats suivants :

L'Atelier du Marais, 14 heures
Saga-Cité, 15 heures
Prigent Associés, 16 heures

Madame Karine RENARD, chargée de mission Développement local du Département (CG 35), a transmis, au lendemain de sa présentation, un tableau de synthèse de l'analyse des offres.

La consultation de ce document est possible en Mairie : merci de prendre contact avec le Secrétaire.

↳ **Signature des baux commerciaux – bâtiment modulaire rue Dr Gorvel**

Monsieur le Maire informe le conseil de l'installation d'une sage-femme et d'une ostéopathe dans le bâtiment modulaire mise à leur disposition par la commune, rue du Dr Gorvel.

Cette installation vient enrichir l'offre de soins de santé et accroître l'attractivité de la commune.

La commune a souscrit deux baux commerciaux avec Mesdames LISCH et BRAULT, fixés à 16 mois, à compter du 01 mars 2015 pour se terminer le 01 juillet 2016.

Le loyer est fixé à 1000 € mensuel pour les deux locataires.

↳ **DIA : HURAU-TIBLE**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) relative à la propriété sise La Bouletais, cadastrée section ZI n° 180.

Autorisé par délibération du Conseil municipal du 2 juillet 2014, Monsieur le Maire :

Décide de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain sur ce bien

Elections Départementales du 22 et 29 mars – Permanence des élus dans les Bureaux de Vote

Monsieur le Maire informe le Conseil que, pour l'organisation de ce scrutin, les deux modifications suivantes seront prises en compte :

- les électeurs de chaque canton éliront au conseil départemental (nouvelle appellation du conseil général) un binôme de candidats de sexes différents ;
- le nouveau découpage cantonal institué par le décret n° 2014-177 du 18 février 2014, entrera en vigueur pour ces élections départementales.

Notre commune fait partie du canton de Fougères -1 (décret n° 2014-177 (art.2) du 18 février 2014)

Vous trouverez en fichier joint le tableau récapitulatif des permanences au Bureau de vote

Madame Stéphanie PERRIER est désignée secrétaire pour le 22 mars.

Madame Delphine LEROY est désignée secrétaire pour le 29 mars.

Prochaine réunion du Conseil municipal, le 8 avril 2015